

Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie

Numéro 34 (avril 2003)
Le Rêve de D'Alembert

Gilles Barroux

Quelle tératologie dans *Le Rêve de D'Alembert* ?

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Gilles Barroux, « Quelle tératologie dans *Le Rêve de D'Alembert* ? », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* [En ligne], 34 | avril 2003, document 1, mis en ligne le 24 février 2011. URL : <http://rde.revues.org/index151.html>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société Diderot

<http://rde.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://rde.revues.org/index151.html>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Tous droits réservés

Gilles BARROUX

Quelle tératologie dans *Le Rêve de D'Alembert* ?

Le Rêve de D'Alembert possède, parmi d'autres thèmes récurrents de la pensée de Diderot, une référence soutenue aux « monstres », entendue comme une succession de cas de monstruosité en termes de malformations, constitutions contre-nature, ou de figures atypiques ou encore chimériques. Qui sont-ils ? Quel rôle Diderot leur fait-il jouer ? Peut-on en conclure à la formulation d'une tératologie qui caractériserait la réflexion sur les écarts de la nature dans ce texte de Diderot ? Si l'on entend par « tératologie » une science des monstres qui opèrerait par classification, répartition, taxinomie, à la manière dont Étienne Geoffroy Saint-Hilaire s'y prendra un siècle plus tard, nous ne trouverons aucune démarche de cette nature, non seulement dans *Le Rêve* mais, plus généralement, dans l'œuvre de Diderot. Si, en revanche, on cherche à repérer le contour d'un discours sur les monstres, discours au sens d'un ensemble de pensées, d'interrogations, de suppositions basées sur les expériences, les observations et également l'héritage des expériences antérieures, au sens donc d'un discours hétérogène, sans souci de constituer à tout prix une unité patente, faisant part d'une multiplicité de remarques venant des médecins, des chirurgiens, des physiologistes, des philosophes et de bien d'autres encore, nous pouvons, dans cette optique seulement, interroger l'idée d'une préoccupation d'ordre tératologique. Les monstres donnent à penser. À partir de l'écart qu'ils constituent, ils occasionnent une interrogation de la norme. Les monstres, sous leurs multiples formes, sont là pour nous rappeler à la vigilance : en quoi serions-nous autorisés à présupposer un cours unique de la nature, un ordre intangible des phénomènes ?

Se demander si, et dans quelle mesure, on peut parler d'une tératologie dans le *Rêve* conduit à interroger les expériences médicales, physiologiques et philosophiques qui ont nourri la pensée de Diderot, et à examiner comment, en fonction de ces expériences, les protagonistes du

Rêve, en faisant intervenir de manière si récurrente les monstres, donnent à penser sur la nature et sur l'homme. En conséquence, cette interrogation se développera à partir des trois points suivants :

1. Qui sont les monstres du *Rêve* ?
2. Les monstres : expression d'une interrogation sur le vivant
3. La tératologie comme casuistique expérimentale

1. *Qui sont les monstres du Rêve ?*

Trois manières de traiter des monstres, plus ou moins soutenues, parcourent et animent le dialogue entre Bordeu et Julie de l'Espinasse, à travers les songes de D'Alembert. D'une part, ceux-ci sont explicitement évoqués à travers une série de constats d'ordre physiologique et anatomique, d'autre part, ils le sont à travers la problématique du statut du monstre (question du changement perpétuel des êtres, de la modification d'un ordre en un autre, des limites, etc.) ; enfin, ils se retrouvent également de manière plus indirecte dans l'évocation de chimères, de possibilités encore inexplorées sauf dans l'imagination, renvoyant à une évocation du merveilleux, du prodigieux. C'est l'articulation de ces trois ordres de références qui donne à interroger le statut du « monstre » dans la pensée de Diderot et qui, sans doute, s'inscrit dans un contexte et un horizon plus larges¹.

1. Évocations d'ordre physiologique et anatomique : Julie de l'Espinasse, rapportant à Bordeu les propos tenus par D'Alembert, mentionne ses songes sur les polypes, et l'évocation de polypes humains (*O.ph* 295-296 ; VER 629-630 ; DPV 123-124)² ; Bordeu rapporte à son tour le cas de ces deux jumelles accolées par la tête, les épaules, les cuisses, qui ont vécu ainsi jusqu'à l'âge de vingt-deux ans ; toujours dans ce premier groupe, nous avons un faisceau de références qui constituent le passage central du *Rêve* sur ce thème. Bordeu évoque les anomalies par défaut (si on ôte un organe à un animal...), celles par excès (si on provoque le dédoublement d'un organe ; suit une série de conjectures sur les causes de malformations, illustrée par une série d'exemples (*O.ph* 325 ; VER 643 à 645 ; DPV 149 à 152) ; enfin, le cas de deux jumelles à Rabastens qui ont vécu alternativement douze heures (*O.ph* 337-338 ; VER 650-

1. Notons que ces trois groupes de références ne se suivent pas en un ordre linéaire dans le texte, mais se superposent, ou se chevauchent.

2. Pour DPV, il s'agit du tome XVII des œuvres complètes, pour l'éd. Versini, du volume 1.

651 ; DPV 161-162). Toutes ces références explicites font ressortir des relations de faits qui donnent à réfléchir sur l'ordre du vivant, sur sa fragilité et sur sa structure, mais aussi sur l'ordre de la conscience et de la perception (tel est l'objet de l'évocation de deux siamoises qui n'ont vécu que douze heures).

2. Problématique du statut du monstre : Bordeu évoque l'idée d'un flux perpétuel dans lequel chaque forme relève du provisoire, mais surtout, chaque être n'est qu'« effet ». (*O.ph* 310-311 ; VER 636 ; DPV 137) Les hommes ne seraient que des « effets communs » et les monstres des « effets rares » ; Bordeu et Julie de l'Espinasse évoquent cette hypothèse qu'un simple petit changement de brin dans le faisceau peut tout modifier : ajouter un nouvel organe, une nouvelle fonction, un nouveau sens ou, au contraire, supprimer un sens (*O.ph* 321 ; VER 641 ; DPV 146).
3. Le merveilleux et le prodigieux : Bordeu, dans le troisième dialogue, se plaît à envisager certaines associations imaginaires avec l'évocation du chèvre-pied (*O.ph* 382-383 ; VER 674-675 ; DPV 205)³.

Ces différentes références recourent peu ou prou un éventail plus large que nous retrouvons dans l'œuvre de Diderot. Quel enseignement apporte cet éventail ? Que le monstre ne constitue pas en soi un objet d'investigation, de curiosité, qui mériterait à lui seul, d'être pris pour le sujet principal d'une recherche. Ainsi ne trouve-t-on pas, ici, un travail de classification, de rationalisation du phénomène monstrueux à la manière des travaux ultérieurs de Geoffroy Saint-Hilaire⁴. Chacune de ces références fait intervenir ce qui s'appelle « monstre » en tant qu'instrument d'interrogation et de pensée. Plus précisément, les cas et les figures monstrueux sont instrumentalisés pour penser deux objets, de manière distincte ou indistincte : la nature et l'homme. Une réflexion un tant soit peu conséquente sur le statut du monstre dans le contexte du *Rêve* et de l'œuvre de Diderot, se doit donc d'être articulée à une réflexion dont l'enjeu est physiologique et anthropologique.

D'autre part, loin d'être cantonnés à une représentation des monstres inquiétante et morbide, assez fréquente dans les productions de cette époque, les monstres de Diderot étonnent, stimulent, excitent la curiosité. En ce sens, c'est plus du côté du merveilleux que du monstrueux qu'on a

3. Ce n'est pas cet aspect sur lequel nous insisterons, dans la mesure où la chimère ne recouvre pas le domaine de la tératologie ; il s'agirait alors de traiter plutôt du merveilleux et du prodigieux dans la pensée de Diderot.

4. Nous pensons ici au texte suivant : Étienne Geoffroy Saint-Hilaire : *Propositions sur la monstruosité chez l'homme et chez les animaux*, 1829.

une chance de trouver et de comprendre quelque chose aux monstres que l'on rencontre dans l'œuvre du philosophe. Remarque qui pourrait évoquer Canguilhem, quand il écrit que : « Le monstrueux est du merveilleux à rebours, mais c'est du merveilleux malgré tout »⁵, en ce sens qu'il fait ressortir la fragilité de la vie et, en même temps, son extraordinaire capacité à éviter les échecs puisque les monstres restent, somme toute, bien rares. Les monstres dont parle D'Alembert sont bien des « effets rares »⁶.

2. *Les monstres : expression d'une interrogation sur le vivant*

Pour interroger la dimension tératologique du *Rêve*, il semble nécessaire de prendre en compte, par quelques aperçus, son terreau culturel, les fondements qui l'ont rendue si prégnante. Rien ne serait plus dangereusement réducteur que d'établir une histoire du monstre qui partirait d'une approche fantaisiste, irrationnelle pour évoluer vers une approche scientifique positive. Le parcours de chaque époque fait bien plus apparaître le monstre comme se trouvant à la lisière entre rationalité et irrationalité. Il est à la fois repérable, objet de connaissance, objet de classification, et point d'interrogation, zone d'ombre et impasse conflictuelle. Si nous n'avons évidemment pas l'intention de nous livrer ici à une anthologie historique des évocations de monstres depuis l'Antiquité, il nous paraît nécessaire de garder en mémoire que, bien avant Diderot, les monstres sont insérés dans une histoire et dans une zoologie déterminées.

L'Antiquité accorde aux monstres une place qui ne les relègue pas dans la fantaisie pure ou dans l'énigme irréductible. Ils constituent une figure, improbable, mais réelle. Aristote établit la conformation monstrueuse comme une échelle de possibilités : « Ainsi, ceux qui s'écartent légèrement de la nature vivent d'ordinaire, mais ceux qui s'en écartent davantage ne vivent pas, puisque l'anomalie touche toutes les parties vitales. »⁷. Loin d'être cantonné dans un imaginaire, le monstre est en quelque sorte classifié, inscrit dans un ordre soumis à des règles et la probabilité de son existence est proportionnelle au degré d'affection des parties du corps. Le monstre est donc quantifié. Il n'en est pas moins problématique dans la mesure où son unicité, tout en le situant par rapport aux êtres normalement

5. *La monstruosité et le monstrueux*, in *La connaissance de la vie*, Vrin, 1992, p. 173.

6. « L'homme n'est qu'un effet commun, le monstre qu'un effet rare ; tous les deux également naturels, également nécessaires, également dans l'ordre universel et général... » *O.Ph.*, 310, VER 636, DPV, 137.

7. *De la génération des animaux* IV, 4, 1770b, texte établi et traduit par Pierre Louis, Les Belles Lettres, 1961.

constitués, ne permet pas de dire ce qu'il est : « Mais ce qui conduit la nature à produire des monstres, c'est le fait que ces animaux n'ont pas de produits semblables à eux, en raison de leur inachèvement. Or le monstre appartient à la catégorie des produits qui ne ressemblent pas aux parents. »⁸. Le monstre est dissemblable là où tout être s'inscrit dans l'ordre de la ressemblance. Le semblable ne peut lui-même engendrer que le semblable (la plupart du temps...). En conséquence, la norme, l'ordre naturel sont épargnés dans leur intégrité puisque le dissemblable n'engendrera jamais : le monstre est privé de toute reproductibilité. Déjà apparaît ici une idée qui restera passablement directrice aux XVII^e et XVIII^e siècles : interroger le monstre à partir de son improbable viabilité; il est celui qui est conduit à disparaître, il est impossibilité faite chair et, partant, rappel (à peine vivant) d'un ordre de la nature⁹. Ce constat, semble-t-il, ne se réduit pas à cette période. Si l'on se réfère, par exemple, à ce qu'en écrit Michel Delsol :

Il faut enfin distinguer les êtres qui peuvent « naître » et ceux qui peuvent survivre en donnant des espèces nouvelles. Les embryologistes qui étudient les anomalies humaines sont frappés par le fait qu'on en a observé de tous ordres, mais les sujets porteurs d'anomalies ne survivent, en général, pas. Nous avons, en somme, l'impression que tout peut se réaliser mais que bien peu d'êtres possibles sont viables et pourraient donner une descendance. Un éléphant à pattes de gazelle doit pouvoir naître. Nous n'avons aucun argument pour démontrer que c'est impossible [...] Cependant, de toute évidence, un tel être mourra très vite et sera sans descendance ; la sélection sera pour lui impitoyable.¹⁰

Les monstres sont présents, de l'Antiquité jusqu'au siècle de Diderot, dans les écrits de zoologie, de physiologie comme de médecine. Ils sont présents, aussi bien pour contribuer, en tant qu'exception, à l'édification d'un ordre du vivant, que comme messagers informant les hommes de la destinée à laquelle ils ont généralement échappé¹¹. Dans ce deuxième

8. *Ibid.*, 1770a.

9. Par ailleurs, il faudrait retenir, bien qu'ici on ne veuille pas insister sur ce point, que l'être monstrueux, mal conformé, est conduit à disparaître également au sens juridique et politique : il n'y a pas de place pour lui dans la cité grecque (ce qui sera également le cas chez les Romains)

10. Michel Delsol : *Pluralités, curiosités et contraintes de la forme dans le monde animal*, in *Les figures de a forme*, de Jean Gayon et Jean-Jacques Wunenburger ; L'Harmattan, 1992 ; p.204.

11. Quand nous écrivons « aussi bien », nous entendons par là, sans pouvoir le développer, qu'il n'y a pas une séparation stricte entre ces deux ordres ; par exemple, l'imagination des femmes enceintes s'inscrit dans ces deux ordres, elle intervient comme élément qui doit être physiologiquement et médicalement pris en compte et traité...

ordre, ils participent, dans le cadre d'un message divin, du monde du prodigieux, du merveilleux. Sans nous attarder sur cet aspect, une contribution importante à cette représentation de la monstruosité se trouve être celle du médecin et chirurgien Ambroise Paré (env. 1510-1590), avec son ouvrage *Monstres et prodiges*.

Lorsque Diderot met en présence le médecin montpelliérain Bordeu et Julie de l'Espinasse dans *Le Rêve*, il apparaît évident que le choix du personnage Bordeu n'est pas anodin¹². Nous sommes en présence d'un médecin très imprégné des idées vitalistes. Sa philosophie médicale le conduit à développer une physiologie du corps différenciée, pluralisée, localisée : le rôle des différents organes (exemple des glandes) fait l'objet d'un examen très circonstancié, mettant en évidence une multitude de dynamiques locales, régionales dans le corps. L'intérêt ne consiste pas dans le fait que Bordeu fût peu ou prou spécialiste des questions relatives aux malformations, aux constitutions dites contre-nature, mais dans le fait que Diderot ait choisi un médecin « vitaliste » pour mener une interrogation qu'un philosophe mathématicien formule en rêvant à haute voix. Bordeu ne se lance à aucun moment dans la moindre tentative de définition, voire même d'une approche générale du monstre, mais procède à des évocations de cas monstrueux, sous forme d'exemples, lus dans les gazettes. Et il le fait en partant de la métaphore déterminante de la grappe d'abeilles¹³. On réfléchit, on s'interroge sur les mouvements, sur les jeux de la nature, à partir d'exemples qui ouvrent ainsi, par la force de leur évocation, la voie à de nouvelles et excitantes suppositions. Qu'est-ce que Jean Macé, le jeune homme aux organes inversés, ou bien les jumelles de Rabastens ont à nous apprendre ? Mais en même temps, sans être explicitement soulevé, il demeure un fond théorique que Diderot n'ignore pas. Ce fond théorique est présent dans l'*Encyclopédie* à travers l'article MONSTRE dont une partie porte la signature de Formey¹⁴, texte qui est loin d'être parmi les plus fournis de l'*Encyclopédie*. Il y est proposé cette définition : « animal qui naît avec une conformation contraire à l'ordre de la nature, c'est-à-dire avec une structure de parties très différentes de celles qui caractérisent l'espèce des animaux dont il sort. Il y a bien deux sortes de monstres par rapport à leurs structures et on se sert de deux hypothèses pour expliquer la production des monstres ». Deux hypothèses ressortent : ou bien les œufs sont originairement et essentiellement monstrueux, ou bien des circonstances

12. Voir ci-dessus l'article de Dominique Boury.

13. *O.Ph.*, 290 ; *VER*, 626 ; *DPV*, 120

14. *Encyclopédie*, tome X, P 671. Signalons que Formey n'a écrit qu'une partie de l'article en question. Un autre article porte, lui, plus précisément sur des exemples, il s'agit de JEU DE LA NATURE signé de Jaucourt, *Enc.* VIII, 535.

ou conditions accidentelles sont à l'origine de cette conformation hors norme.

En outre, aucune analyse un tant soit peu conséquente de la pensée formulée dans l'*Encyclopédie* sur les monstres, ne saurait faire l'économie de la consultation d'autres articles, tels que les articles NAÎTRE, VIE, etc. Le monstre est replacé dans une interrogation générale sur le vivant, plus précisément l'ordre supposé du vivant. Plus encore, il est replacé dans un contexte historique auquel nous avons fait allusion auparavant. L'article MONSTRE situe les bases à partir desquelles s'élève la dispute, sans être en elles-mêmes l'objet direct du conflit : « Les deux anatomistes¹⁵ convenaient du système des œufs originairement monstrueux, qui contenaient des monstres aussi bien formés que les autres œufs contenaient des animaux parfaits. ». Il nous faut préciser le sens de cette querelle que l'article de l'*Encyclopédie* ne restitue pas de manière très explicite, comme si, en quelques dizaines d'années, le sujet avait perdu de son importance. Il est vrai que l'on assiste à une certaine dédramatisation de cette querelle dont les enjeux apparaissent peut-être moins directement immédiats. Fontenelle parlera même d'une certaine lassitude¹⁶. Cependant, concernant les monstres présents chez Diderot, il n'en reste pas moins que le retour à cette querelle entre anatomistes est nécessaire. Outre les références aux différents monstres que nous avons recensées, l'échange entre Julie et Bordeu revient régulièrement à la question de l'origine, à la manière dont la matière même de la vie se développe en faisceaux, en réseaux, à l'évidence que pointe Bordeu à propos de l'absence de toute cause finale dans le mouvement de la vie¹⁷. C'est pourquoi il convient de s'intéresser à présent à la façon dont la question des monstres a très sensiblement interféré sur l'interrogation concernant l'origine de la vie dans l'animal.

Le monstre paraît remplir une double fonction : d'une part il est sollicitation de la nature à être déchiffrée, il est « monstration » de celle-ci à travers ses phénomènes ; d'autre part, il est représentation de cette même nature à partir de ce qu'en pensent les hommes de science, les médecins, les philosophes, les théologiens. En d'autres termes, c'est à travers le filtre de ce qu'on sait ou croit savoir que l'on va procéder à ce déchiffrement des mystères et des phénomènes de la nature en tant qu'objets d'interrogations,

15. Nicolas Lémery (1645-1715) pour l'accidentalisme et Jacques-Bénigne Winslow (1669-1760) auquel on peut adjoindre Guichard-Joseph Duvernay (1648-1730) pour le préformationnisme, après avoir été converti à cette position.

16. Fontenelle, lassé, qualifie cette histoire d'« infinie et peu instructive », mais aussi, il reconnaît que « les monstres ne sont pas à négliger » dans la production d'une histoire des sciences, cela, dans l'*Histoire de l'académie des sciences*, O.C., tome IV, Fayard, 1994, p. 42.

17. À propos de Jean Macé, cas parfait de *situs inversus*, Bordeu remarque : « Et qu'on vienne après cela nous parler de causes finales ! » DPV, 150 ; VER, 644 ; *O.Ph* 326.

comme c'est le cas pour les monstres. D'abord, c'est le caractère phénoménal du monstre qui remplit les gazettes, anime les cabinets de curiosité¹⁸, fournit la matière première de la curiosité, de l'incitation à une connaissance plus approfondie sur le sujet. La figure apparente du monstre constitue ce qu'on en remarque au premier abord (ce qu'on pourrait nommer ici le sens premier, trivial du « phénomène » monstrueux). C'est cette apparence qui provoque l'étonnement et le besoin d'en savoir plus à son sujet. Elle répugne et fascine en même temps. Connaître revient à transpercer cette apparence, donc à surmonter cette dernière pour aller voir si l'interne confirme l'externe ou, plus encore, si l'interne dit quelque chose qui pourrait raconter et démystifier l'externe. Lisons Du Vernay, *Mémoire pour l'Académie royale des sciences*, 1706 : « ...il doit passer pour constant que dans toutes les espèces de monstres qui ont paru, soit qu'ils aient été examinés ou non, il y a toujours une structure interne aussi extraordinaire que leur figure extérieure a paru différente de celle des autres animaux de la même espèce. »¹⁹. Le monstre est intéressant en tant qu'objet de connaissance, susceptible d'apporter une clé à ce qui reste plus ou moins sensiblement une énigme : l'origine du mécanisme du vivant, ou plutôt le mécanisme de cette origine. C'est donc bien la question de l'origine qui se trouve au centre des questions et discussions entre anatomistes et médecins.

Winslow, anatomiste réputé pour sa précision, son exactitude, se livre à une première ébauche de classification des monstres (ce que feront plus tard Buffon, Bonnet et que précisera encore après Isidore Geoffroy Saint-Hilaire), susceptible alors de prendre la place de la tératologie traditionnelle (dont Paré était un représentant). Partant des deux classes suivantes, les monstres par excès (adjonction ou hypertrophie des parties par rapport au corps de l'individu normal) et les monstres par défaut (retranchement ou atrophie d'éléments naturels des corps), Winslow opère une extension en parlant de « monstres simples » et de « monstres composés », ces derniers étant divisés en trois classes : la première composée de « ceux qui le sont simplement par conformation extraordinaire ou par défaut » ; la deuxième classe de ceux qui sont doubles, triples par quelque organe considérable ; et la troisième de ceux qui sont composés de petites parties

18. Concernant cette idée de « monstration », exposition des raretés de la nature, article CABINET D'HISTOIRE NATURELLE de l'*Encyclopédie* : « Il y a au cabinet du Roi différents squeletes humains de tout âge, & une très-nombreuse collection d'os remarquables par des coupes, des fractures, des difformités, & des maladies », tome II, p. 240.

19. Concernant l'ensemble des citations de Du Vernay et De Winslow, nous avons pris comme référence les *Mémoires pour l'Académie des Sciences*, Paris, Compagnie des libraires : Godin, Demours et Cotte, 1666 à 1780, tome 1 à tome 9 ; les titres de l'ensemble des contributions à ce débat sont listés au mot « Monstre » de la table des mémoires, p. 240 à 244.

surnuméraires²⁰. Le préformationnisme laisse, en quelque sorte, la nature intacte dans son projet et dans son mouvement général. Derrière cette marche intacte de la nature, peut aisément se loger un argument métaphysique qui pourrait se formuler ainsi : rien n'entame les projets du créateur, tout révèle notre insuffisance et notre ignorance. Le monstre, *in fine*, serait la révélation (par excès) de l'ignorance humaine, de ses limites. Albrecht Von Haller (1708-1777), connu pour ses travaux sur l'irritabilité des parties sensibles, anatomiste distingué, physiologiste érudit, développe de même des arguments en faveur de l'existence d'une préformation singulière. Divers témoignages (cas d'excès ou de transposition des parties, défaut rencontré sans qu'il y ait la moindre présomption de violence, transposition de partie sans pression ou intervention externe, parties apparues en supplément dans un fœtus sans être causées par une altération d'une autre partie, etc.) indiqueraient donc comme l'existence d'une loi préétablie, une fin et des causes orientées vers cette fin. Il est à noter que cet argument préformationniste contribuait en quelque sorte à mettre fin aux théories sur l'imagination perverse des femmes enceintes, encore très en vogue, puisqu'il n'y avait plus de raison de faire intervenir ce type d'accidents extérieurs.

En face, si l'on peut dire ainsi, la grande figure est celle de Lémery avec *La formation mécanique des monstres par excès* (1724) et son *Premier mémoire sur les monstres dans lequel on examine quelle est la cause immédiate des monstres, pour l'Académie des sciences* (1738) qui propose de définir le monstre comme : « un animal qui naît avec une conformation contraire à l'ordre de la nature, c'est-à-dire avec une structure des parties très différente de celle qui caractérise l'espèce des animaux dont il sort : je dis très différente, car s'il n'y avait qu'une différence légère et superficielle, si l'objet ne frappait pas avec étonnement, on ne donnerait pas le nom de monstre à l'animal où elle se trouverait. »²¹ Les deux « courants » reconnaissent (déjà vieille idée...) la singularité du monstre qui empêche radicalement une assimilation avec d'autres êtres, l'exception à un ordre naturel, et, surtout, le fait que ce dernier, quelque soit sa caractéristique précise, qui en fait sa singularité de monstre, reste somme toute inconnaissable. Ce que reproche notamment Lémery à une théorie préformationniste, c'est qu'elle repose sur des fondements douteux. Qui peut dire quoi que ce soit sur la conformation du monstre avant que celui-ci ne soit arrivé à terme ? Le

20. Buffon, puis Étienne Geoffroy Saint-Hilaire reprendront une classification en monstres composés, doubles ou triples, les monstres par excès, et en monstres simples, par défaut ou par renversement des parties.

21. *Mémoires de l'Académie Royale des sciences*, 1738, Paris, 1740, p. 260 (cité, notamment, par P. Tort, *L'ordre et les monstres*, Syllepse, 1998, p. 63-64).

monstre se révèle quand le fœtus se montre achevé, sur le point de vivre tout en montrant généralement sa non-viabilité dès les premiers moments.

Autre plan important de ce débat, le recours à l'argumentation statistique. L'histoire des débats médicaux et scientifiques fait apparaître à plusieurs reprises, au XVII^e puis au XVIII^e siècle, une utilisation assez polémique des données statistiques. Cette notion apparaît d'autant plus évidente, ici, qu'il s'agit de comparer sur une échelle importante les productions de la nature : combien de cas monstrueux sur un nombre donné de cas normaux ? Combien d'effets rares sur une lignée imposante d'effets communs ? Il semble que cette dimension mathématico-probabiliste ait été introduite de manière explicite et stratégique par Mairan (qui a succédé à Fontenelle comme secrétaire de l'Académie des sciences en 1739), qui se livre dans son *Histoire de l'Académie*, en 1743, à une rétrospective de la polémique : « Sur cent mille millions de millions, écrit-il, multipliés par mille d'assemblages de hasards possibles, il n'y en aura qu'un seul pour produire un enfant avec une main ou un pied à six doigts, par le système des accidents. C'est donc sur ce degré de possibilité qu'il faudrait établir le pari. »²² On assiste à un déplacement du débat, du plan métaphysique auquel il était en quelque sorte rivé, au plan du calcul, de la spéculation probabiliste. Encore Mairan ajoute-t-il un peu plus loin, comme en guise de conclusion de toute la démonstration :

On ne conçoit que l'auteur de la nature, si sage, si régulier et si constant dans ses productions, ait voulu directement produire des monstres, en créant des germes monstrueux ; comme si nous étions dans le conseil de l'Auteur de la Nature, et si le monde entier ne nous offrait pas mille autres irrégularités plus importantes, à en juger d'après des vues aussi bornées que les nôtres. Nous cherchons la volonté du Créateur dans nos lumières, tandis qu'elle se manifeste dans l'exécution, et au lieu d'attribuer la formation de ces êtres merveilleux, malgré le nom odieux de monstres que nous leur avons imposés, à une sagesse infinie qui cache ses motifs, nous aimons mieux les regarder comme l'ouvrage du hasard ou d'une vertu formatrice aveugle.

Les deux points de vue ne remettent pas en cause l'idée d'ordre naturel. Mais regardons quels arguments théologiques peuvent accompagner cette querelle, basculant ainsi dans un champ philosophique, voire politique. Le préformationnisme laisse puissances divine et naturelle intactes. Un projet divin n'est pas compris par les hommes, tant pis pour eux. À eux d'en tirer des conséquences, et nous revenons du côté d'Ambroise Paré, quand il écrivait que le monstre présage un malheur à

22. Mairan, *Histoire de l'Académie*, 1743, repris dans P. Tort, *op. cit.*, p. 198.

venir ou en tout cas fait figure d'avertissement... L'accidentalisme, interprété de manière polémique, évoquerait par les accidents une fragilité de la nature, de son créateur. Dieu peut-il commettre des accidents ? Dans ce cas, on ne peut plus les nommer ainsi, car on ne peut laisser planer l'idée d'une erreur divine ou d'un dessein divin contrarié.

3. *La tératologie comme casuistique expérimentale*

Il serait trop long de reprendre ici l'éventail de tous les cas de monstres qui ont fait l'objet de compte-rendus écrits et publiés. D'une part, la monstruosité doit être considérée comme un phénomène présent dans toute la chaîne du vivant, puisqu'elle qualifie autant le végétal que l'animal, bien que ce soit dans ce deuxième ordre qu'elle pose le plus de questions, que la notion de viabilité constitue bien plus sensiblement un enjeu d'importance. D'autre part, chaque cas est personnifié par celui qui en a fait la découverte. Ainsi, parle-t-on du soldat des Invalides de Méry en 1688 (fameux cas de *situs inversus* d'un homme qui a vécu jusque vers soixante-douze ans, avait tous ses organes inversés), cas qui paraît similaire à celui de Jean-Baptiste Macé évoqué par Bordeu dans *Le Rêve* (DPV 150 ; VER 644 ; *O.ph* 326-327), le fœtus au cœur monstrueux de Chemineau en 1699, de l'enfant à l'épine tortuée de Méry encore en 1700, du fœtus monstrueux de Littré en 1709, du fœtus difforme de Petit en 1716, etc. Chaque cas est une invitation à relancer un étonnement aussi bien sur le plan physiologique, anatomique que philosophique, comme recherche portant sur la finalité et les projets de la nature. Chaque cas est effectivement unique, d'où son caractère événementiel. L'absence d'une théorie cohérente, aboutie, susceptible de faire du monstre une catégorie en tant que telle, avec sa cohésion, rend chaque spécimen d'autant plus fascinant. S'il est possible de parler d'une typologie permettant de saisir les différentes facettes propres à chaque cas, passant par la figure, la grandeur, le nombre, la situation et la liaison²³, rien n'autorise à aller jusqu'à parler d'une nosologie des monstruosité (d'où le caractère problématique d'une certaine acception de « tératologie » que nous avons souligné dès le début) en raison de l'individualité et de l'originalité intrinsèques à chacun de ces cas. À ce sujet, on peut donner en exemple la typologie de Fortunio Liceti qui proposait, avec son *De Monstris* (1653) une répartition en deux classes, Monstres uniformes et multiformes, et dix types ; ce qui, évidemment, n'empêchait aucunement un contenu parfaitement irrationnel des

23. Cf. Patrick Tort, *L'ordre et les monstres, o.c.*, p. 108-122.

catégories (enfants-chiens, enfants-oie, grenouille...) ²⁴. Donnons juste un exemple :

En 1700, M. Méry raconta l'histoire d'un enfant monstrueux, qui avait l'épine du dos contournée (cas de l'enfant à l'épine tortuée) de telle sorte, que la face, la poitrine et le ventre étant vus par-devant, les parties extérieures de la génération, les genoux et les pieds se trouvaient placés au derrière du corps, les trois capacités de la tête, de la poitrine et du ventre étaient toutes ouvertes, la voûte du crâne manquait à la tête, le sternum et le cartilage des côtes à la poitrine, et au ventre tous ses muscles et le péritoine : les parties intérieures étaient aussi extraordinaires et monstrueuses que les extérieures. ²⁵

Les cas cités contiennent des exemples vraiment différents : le soldat des Invalides est répertorié parmi les monstres. Notons que les cas de *situs inversus* sont les cas de monstruosité qui apparaissent les plus réductibles à une lecture mécaniste ; témoin, cette incontournable analogie de la montre qui revient régulièrement aux dix-septième et dix-huitième siècles, avec les *Mémoires* de Lémery : « Supposons qu'un horloger se soit avisé de faire une montre, où il ait placé à droite et à gauche toutes les parties qui sont à gauche et à droite dans une montre ordinaire ; supposons encore que les deux montres comparées ensemble aillent également bien, et soient également bonnes, je demande si l'une des deux sera un monstre à l'égard de l'autre. » ²⁶ De manière générale, l'autopsie révèle le monstre *post mortem*, là où généralement elle le révèle *post natura*. Ce cas (de *situs inversus*) fut donc encore plus remarquable, fit encore plus date, dans la mesure où il fut largement viable (72 ans !) — il est vrai que l'exemple, évoqué par Bordeu, des deux sœurs jumelles accolées par le dos ²⁷, qui ont vécu jusqu'à vingt-deux ans, est, d'une autre manière, plus exceptionnel. Mais ce cas de *situs inversus* montre surtout ce qui a déjà été évoqué : le caractère problématique par ce qu'indéterminé de ce catalogue des monstres. Il suffisait d'avoir six doigts pour être un monstre (de même que

24. Voir, sur ce point, Jacques Roger, *Les sciences de la vie dans la pensée française du XVIII^e siècle*, p. 89.

25. Winslow, *Remarques sur les Monstres, à l'occasion d'une fille de douze ans au corps de laquelle était attachée la moitié inférieure d'un faon à deux têtes, disséqué par ordre du Roi, avec des observations sur les marques de naissance*, Mémoire pour l'Académie des sciences, 1733, p. 366.

26. *Mémoires pour l'Académie des sciences*, p.521 ; on peut trouver également nombre d'observations sur le *situs inversus* du soldat des Invalides dans ces mêmes mémoires..., sous la plume de Winslow, avec le titre suivant, *Observation au sujet d'un Soldat des Invalides, mort à 72 ans, et dans le cadavre duquel on trouva toutes les parties, tant de la poitrine, que du bas-ventre, disposées à contre-sens*, p. 374-375.

27. *O.Ph.* 295- 296 ; *VER*, 629- 630 ; *DPV*, 123-124.

les hommes appelés alors « nègres blancs » étaient considérés comme monstrueux). La différence physiologique devenait assez vite monstruosité, et cela rendait d'autant plus problématique la structuration de catégories monstrueuses à proprement parler.

Chaque cas, durant le XVIII^e siècle, paraît envisagé comme un fait expérimental, une possibilité faite chair d'un jeu avec des hypothèses, un cas de figure qui relance la recherche et l'investigation. En ce sens, cette liste de cas individuels non engrangés dans une théorie finie (qui, de toute façon, ne pouvait voir le jour à l'époque) convient en quelque sorte aux méthodes de travail des physiologistes comme des philosophes. Claire Salomon-Bayet, dans son livre *L'institution de la science et l'expérience du vivant*, évoque « une feinte expérimentale » comme figure logique et rhétorique du XVIII^e siècle²⁸. Ainsi voit-on (et ici, nous parlons d'un objet de recherche plus large que celui de la monstruosité) Maupertuis suggérer l'isolement provoqué de deux ou trois enfants dès le plus bas âge pour saisir la parole naissante, Diderot se donner un muet de convention pour étudier la formation du langage en se proposant de décomposer pour ainsi dire un homme et de considérer ce qu'il tient de chacun des sens qu'il possède, Rousseau supposer un sourd qui nie l'existence des sons parce qu'ils n'ont jamais frappé sur son oreille, Condillac animer progressivement une statue et mettre en avant un ordre des différents sens, ou encore Buffon décrire les progrès d'un homme dont le corps et les organes seraient parfaitement formés, mais qui s'éveillerait tout neuf pour lui-même et pour ce qui l'environne... Ce raccourci pourrait apparaître, à juste titre, comme un réduction facile du siècle en question, mais il renvoie à deux opérations cognitives qui prennent une place incontournable tant dans la philosophie naturelle que dans la médecine : l'observation et l'expérimentation font ainsi rentrer le cas de figure, l'exemple, le phénomène par la grande porte, contre les systèmes *a priori* et les grandes théories doctrinales que bien des médecins et des philosophes ne veulent plus voir comme horizon des connaissances qu'ils accumulent.

Cependant, comme évoqué plus haut, si chaque cas de monstruosité se présente à travers sa singularité, il véhicule tout de même l'héritage d'une représentation du monstre qui a traversé les siècles précédents sans avoir trouvé de raisons suffisamment convaincantes pour s'estomper définitivement. Peut-être ces cas individuels sont-ils une expression de cette transition scientifique et médicale que constitue le XVIII^e siècle.

28. Idée développée par Claire Salomon-Bayet dans *L'institution de la science et l'expérience du vivant*, Flammarion, p. 204, ce thème est repris par Aurélie Suratteau-Iberraken dans sa thèse *La contribution de Denis Diderot à la connaissance des monstres au XVIII^e siècle*, sous la direction de Mme Fagot-Largeau, Paris I, 1997, introduction, p. 20-21.

En conclusion, il n'y a donc pas de tératologie au sens classique du terme chez Diderot et plus particulièrement dans *Le Rêve*. Là n'est pas le projet, la préoccupation du philosophe. Si des éléments de classification (monstres par excès, par défaut, etc.) sont, bien entendu, pris en compte à travers des exemples, des cas qui ont fait l'objet de comptes-rendus circonstanciés rédigés par tel ou tel médecin ou anatomiste, le point de vue que Diderot nous invite à prendre en compte sur la nature et sur l'homme ne renvoie pas à un processus de différenciation mais plutôt de variation. Le monstre ne se différencie ou ne s'oppose pas plus à l'être normalement conformé que l'homme à la femme, et ainsi de suite. D'ailleurs, pour conclure avec Julie, si l'homme est le monstre de la femme, ou la femme le monstre de l'homme²⁹, faut-il encore parler des monstres ?

Gilles BARROUX

29. DPV, 152 ; VER, 645 ; *O.Ph.* 328.